Lovo

ŒUVRES
D'ARCHITECTURE
DE
MARIE-JOSEPH PEYRE,

Architecte, ancien Pensionnaire du Roi à Rome, Inspecteur des Bâtimens de SA MAJESTÉ.



A PARIS,

Chez { PRAULT, Quai de Gêvres.
JOMBERT, rue Dauphine. }

1765.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

A MONSIEUR

LE MARQUIS DE MARIGNY,

CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS, Commandeur de ses Ordres, Directeur & Ordonnateur Général de ses Bâtimens, Jardins, Arts, Académies & Manufactures.

MONSIEUR,

VOTRE goût pour les Arts, la protection constante que vous voulez bien accorder aux Artistes, l'honneur que j'ai d'être sous vos ordres, m'enhardissent à vous offrir le fruit

de mes Etudes en Italie : trop heureux, MONSIEUR, *ſi vous donnez votre approbation à cet Ouvrage, & ſi vous le regardez comme une preuve de mon zéle à mériter de plus en plus les bontés dont vous daignez m'honorer.*

Je ſuis avec reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant
ſerviteur, PEYRE.

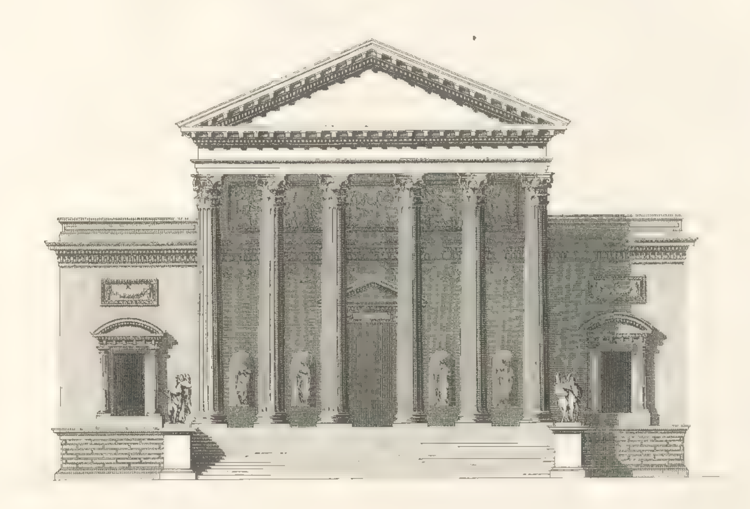
AVERTISSEMENT.

Mon dessein n'est pas de parler des principes de l'Architecture ; cette matiere a déja été traitée avec succès : je mettrai seulement sous les yeux des Artistes & des gens de goût, le fruit de mes études en Italie. J'ai tâché d'imiter, dans différens projets que renferme cet Ouvrage, le genre des Edifices les plus magnifiques, élevés par les Empereurs Romains. Quoiqu'il ne nous reste que quelques fragmens de ces Edifices, ils suffisent cependant pour nous donner une haute idée du génie des Architectes qui les ont construits. Non-seulement ils excelloient dans la belle Ordonnance de l'Architecture, mais encore les Plans de leurs Bâtimens ne présentoient que des formes variées & agréables ; leurs distributions, même, étoient les plus commodes & les plus recherchées. Les Thermes de Dioclétien, de Caracalla, de Titus ; le Palais des Empereurs, la Ville Adrienne & d'autres Monumens, prouvent ce que j'avance, & nous offrent de beaux Modeles qu'on ne s'est peut-être pas jusqu'à présent assez efforcé de suivre.

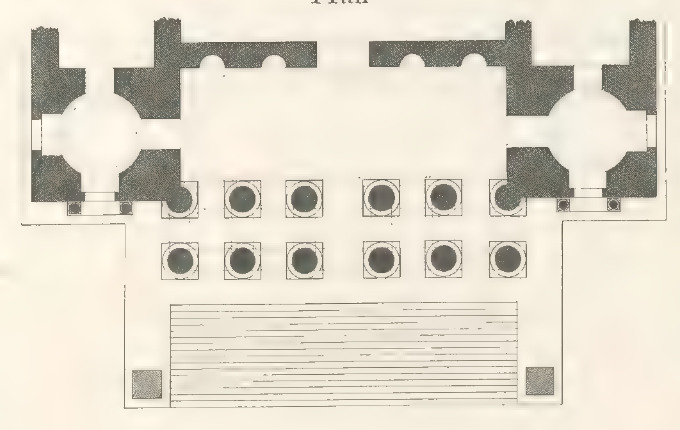
PORTAIL D'EGLISE.

CE Portail eſt diſpoſé comme ceux des Temples des Anciens. Les Colomnes n'y ſont éloignées les unes des autres que d'un diametre & demi, proportion que je crois la plus belle pour les Ordres Corinthiens Coloſſales, pourvû que les façades dans leſquelles on les employe ayent au moins ſix Colomnes. Il y a cependant quantité d'exemples où les entre-Colomnemens ſont plus larges, & produiſent un bon effet; mais il ne faut pas qu'ils excedent deux diametres & demi.

PORTAIL D'EGLISE



Plan



Peyre Architect Inv *Loyer Sculp*

MAISON
DE PLAISANCE,
Bâtie à Paris ſur le nouveau Boulevard.

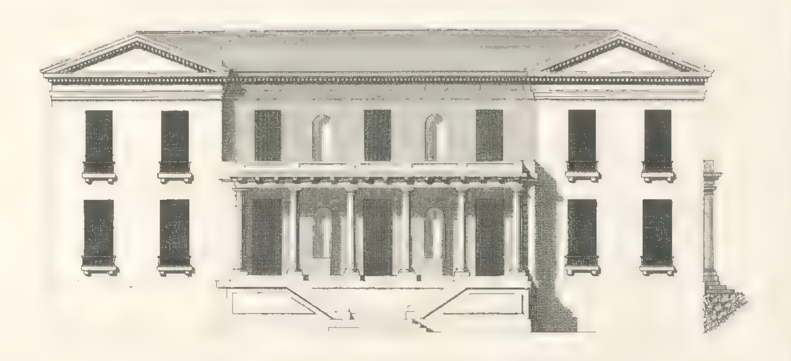
J'AI été obligé de conſerver dans cette Maiſon les Fondations & une partie des Murs de face d'un ancien Bâtiment, ce qui m'a forcé de ſuivre les diſpoſitions de Trumeaux & de Croiſées qui y étoient.

J'ai orné la Façade de Colonnes formant le Péryſtile, comme le ſont la plûpart des Cazins Italiens, afin de lui donner le jeu & le mouvement qui rendent en général l'effet de ces ſortes de Bâtimens très-agréable ; on en voit un très-grand nombre d'exemples dans Palladio.

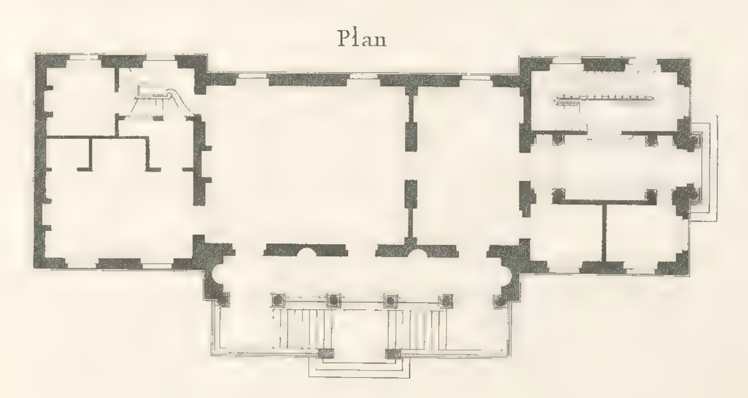
La Terraſſe au-deſſus du Péryſtile augmente les communications des Appartemens du premier Etage, & ſert de Promenoir découvert, de plain-pied avec leſdits Appartemens.

MAISON DE PLAISANCE

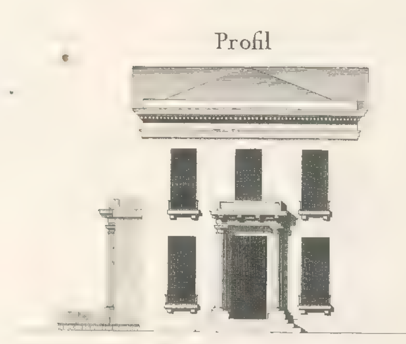
Bâtie à Paris sur le nouveau Boulevard.



Plan



Profil



Peyre Architect Inv *Loyer Sculp*

ACADÉMIES.

J'AI eſſayé de raſſembler dans la diſtribution de ce Projet, ce qui peut contribuer à exercer l'eſprit & le corps. La partie du milieu, conſacrée au premier de ces uſages, renfermeroit de vaſtes Salles, où ſeroient réunies les Académies des Sciences, des Belles-Lettres, de Peinture, de Sculpture & d'Architecture. Les grands Eſcaliers, placés au centre, conduiroient à des Bibliotheques publiques, & l'Edifice ſeroit couronné par une Tour qui ſerviroit d'Obſervatoire.

Les Bâtimens extérieurs contiendroient un Cirque, une Naumachie, des Salles de Spectacle, des Manéges, des Bains, enfin ce qui eſt néceſſaire pour les différens exercices du corps.

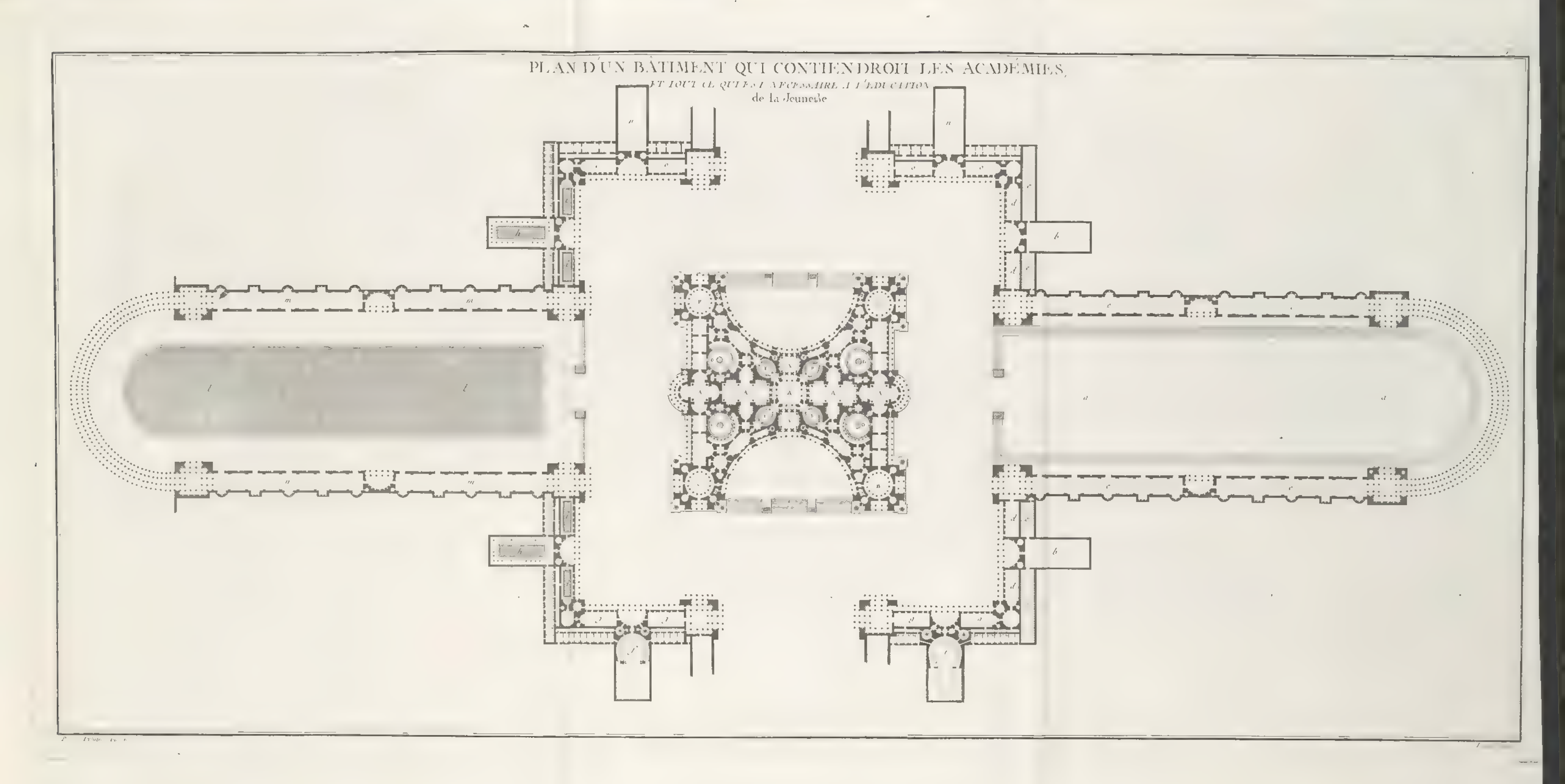
La Note ſuivante indiquera plus particulierement la deſtination de chaque partie de ce Projet.

BATIMENS DU MILIEU.

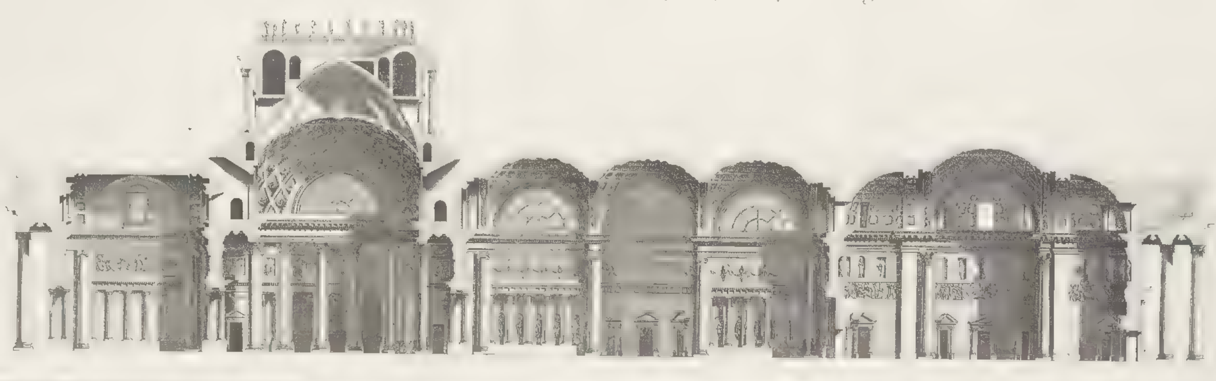
A SALES pour toutes les Académies.
B ACADÉMIE des Sciences.
C ACADÉMIE des Belles-Lettres.
D ACADÉMIE de Peinture & Sculpture.
E ACADÉMIE d'Architecture.
F GRANDS Eſcaliers conduiſans aux Bibliotheques Publiques.
G COUR avec Fontaines jailliſſantes.

BATIMENS EXTÉRIEURS.

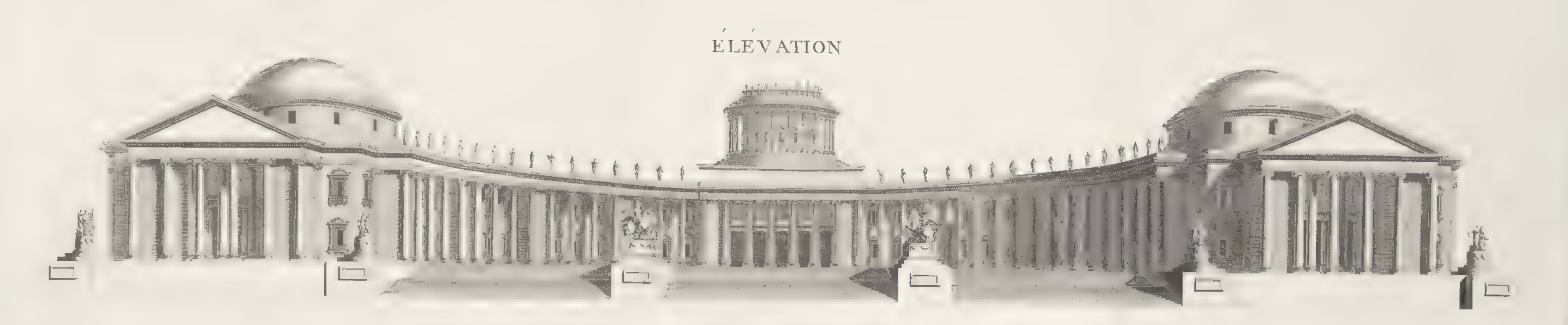
a CIRQUE en Amphithéâtre pour les Évolutions Militaires.
b MANEGE couvert.
c SALE ſervant de dépôt pour les Plans en relief.
d ÉCOLE de Mathématiques, Deſſein & Fortifications.
e ÉCURIES.
f SALES de Spectacle.
g ÉCOLE de Danſe & Déclamation.
h BAINS publics pour les Hommes.
i BAINS publics pour les Femmes.
l NAUMACHIE.
m ÉCOLE pour l'Architecture Navale.
n JEUX de Paulme.
o SALE d'Exercice pour les Armes.


PLAN D'UN BÂTIMENT QUI CONTIENDROIT LES ACADÉMIES,
ET TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE A L'ÉDUCATION
de la Jeunesse

COUPE *prise sur les deux Sens du principal Corps de Logis*



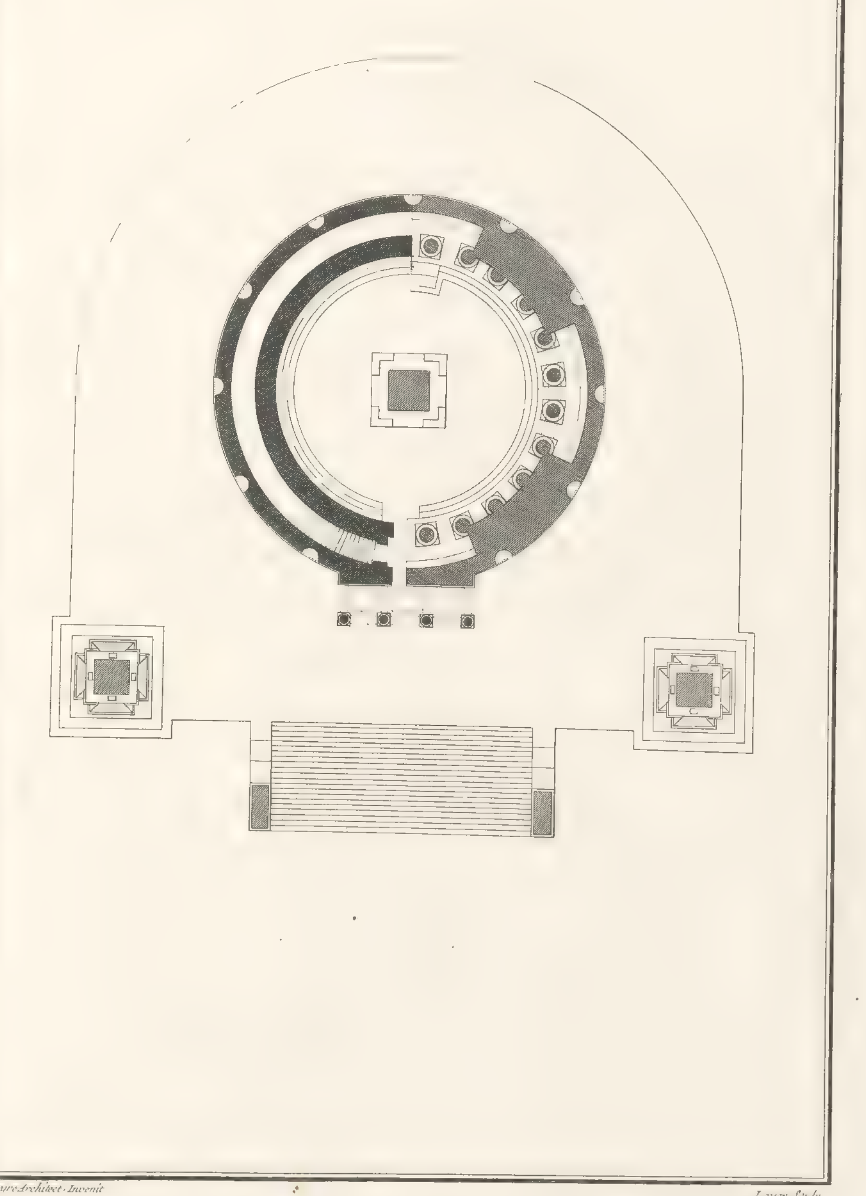
ÉLÉVATION



CHAPELLE
SÉPULCHRALE.

L'IDÉE de faire une Sépulture dans une Tour n'eſt pas nouvelle ; j'ai vu des Tombeaux de ce genre en Italie, tels que la Tour de Métella, celle qui eſt ſur le chemin de Tivoly, & beaucoup d'autres, très-ruinées. Le deſſein que l'on trouve ici montre comment, en imitant cette forme ancienne, on pourroit diſtribuer, ſelon nos uſages, des Monumens conſacrés à la gloire des grands Hommes.

PLAN D'UNE CHAPELLE SÉPULCHRALE.

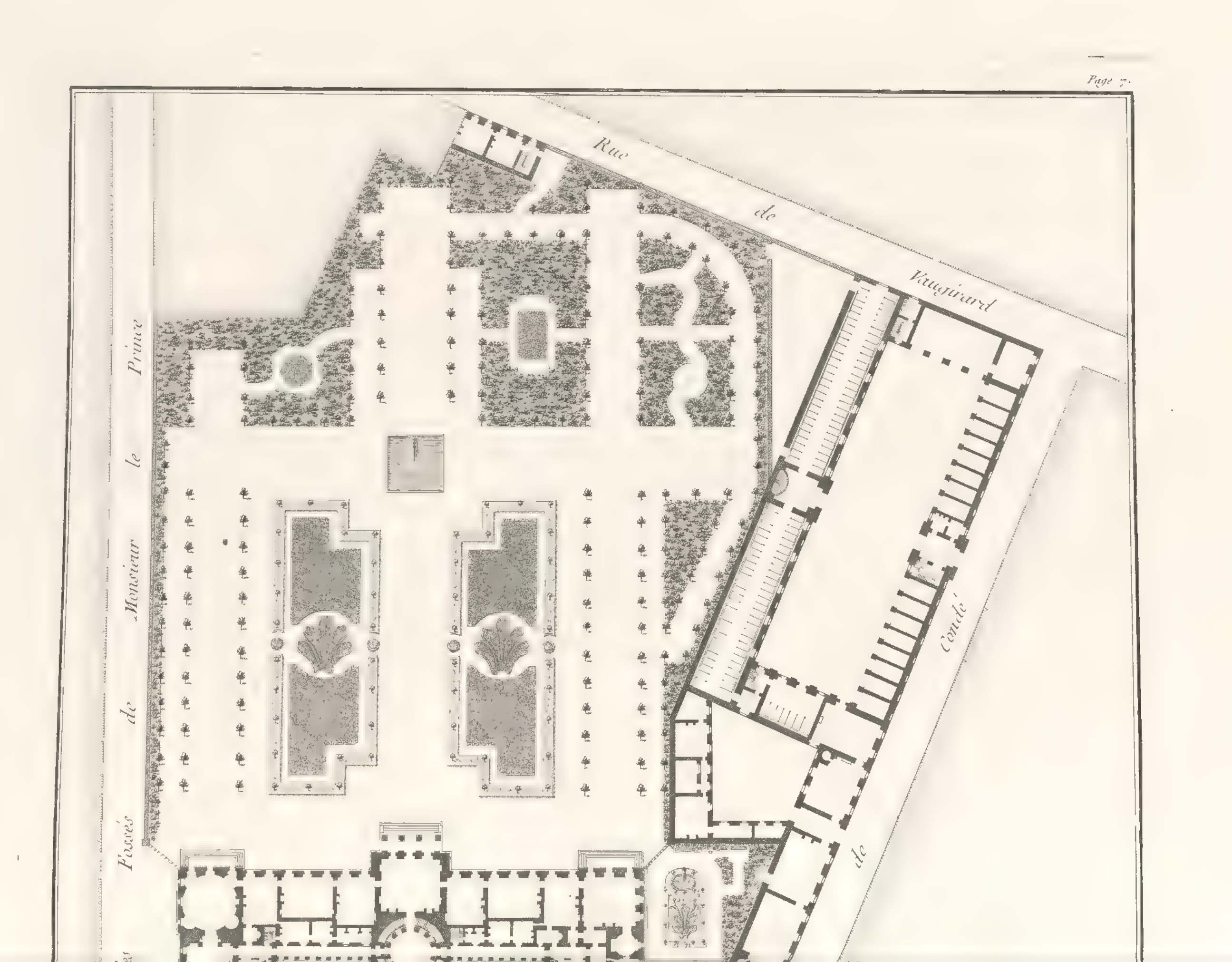


Peyre Architect. Invenit — *Loyer Sculp.*

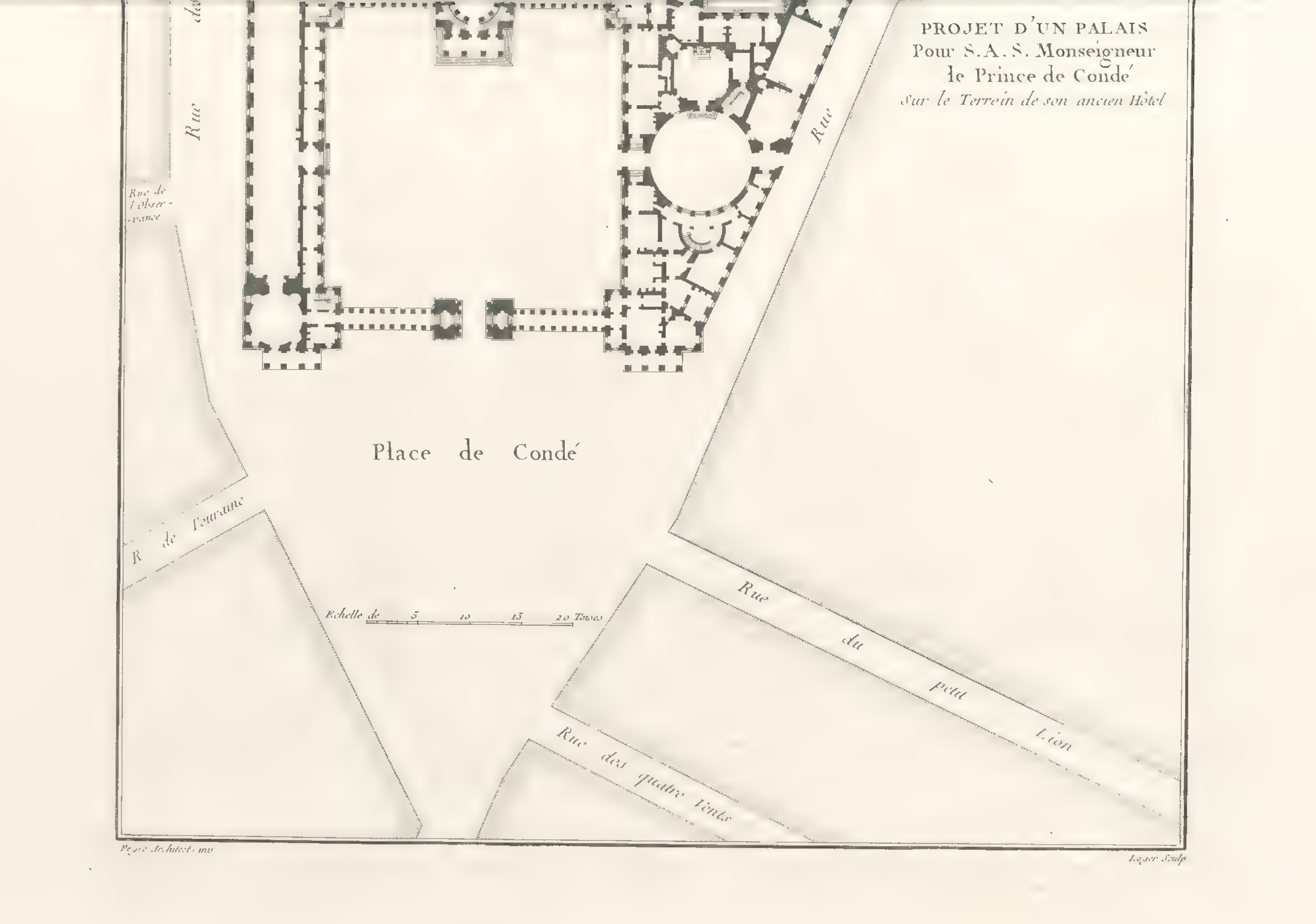
PROJET

D'un Palais pour S. A. S. Monſeigneur le Prince de CONDÉ, ſur le Terrein de l'Hôtel qu'il habite.

J'AI eu l'honneur de préſenter ce Projet à S. A. S. Monſeigneur le Prince de CONDÉ, avant qu'il fût décidé qu'il quitteroit ſon Hôtel pour aller habiter le Palais de Bourbon. J'ai crû devoir, en donnant à ce Palais la magnificence néceſſaire, penſer à embellir la partie de la Ville où il ſeroit ſitué ; c'eſt ce qui m'a déterminé à propoſer à S. A. S. d'achetter les Maiſons que l'on voit à l'angle des rues de Condé & des Foſſés M. le Prince, pour former une Place vis-à-vis la grande façade de l'Edifice.



Page 7.
Rue de Vaugirard
de Condé
Fossés de Monsieur le Prince


PROJET D'UN PALAIS
Pour S.A.S. Monseigneur
le Prince de Condé
Sur le Terrein de son ancien Hôtel
Rue
Rue
Rue de l'Obser-vance
Place de Condé
R de Touraine
Echelle de 5 10 15 20 Toises
Rue du petit Lion
Rue des quatre Vents
Peyre Architect. inv
Leger Sculp



Peyre L.Jne Del

Elévation perspective du



Projet de l'Hôtel de Condé.

PROJET

Pour l'augmentation du Palais de BOURBON.

J'AI été chargé de faire ce Projet pour S. A. S. Monſeigneur le Prince de CONDÉ, en me ſervant de ce qui exiſtoit. J'ai tâché de donner aux Cours de ce Palais les formes les plus agréables. Des dégagemens grands & commodes, communiquent à chaque partie du Bâtiment ; les Veſtibules à droite & à gauche ſervent de point de réunion pour tous les Appartemens.

PLAN du Palais de Bourbon et des Augmentations projettées pour y Loger Son A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ,

Par M. J. Peyre Architecte.

N.ᵇᵉ Les Augmentations d'Ecuries et Remises se Continuront à la Suite des Anciennes à l'entrée du Potager.

Quay d'orsay.

Parterres

Grd Cabinet

Chambre à Coucher de la Princesse

Salon

Chambre à Coucher du Prince

Grd Cabinet

Salle à Manger

Garde robe

Cabinets

Cour

Bains

Cabinets

Garde robe

2e Anti-Chambre.

Apparte ment des Enfans.

1ere Anti-Chambre

1ere Anti Chambre

Salle du Conseil

Hôtel de Brancas.

Appart ement des Enfans

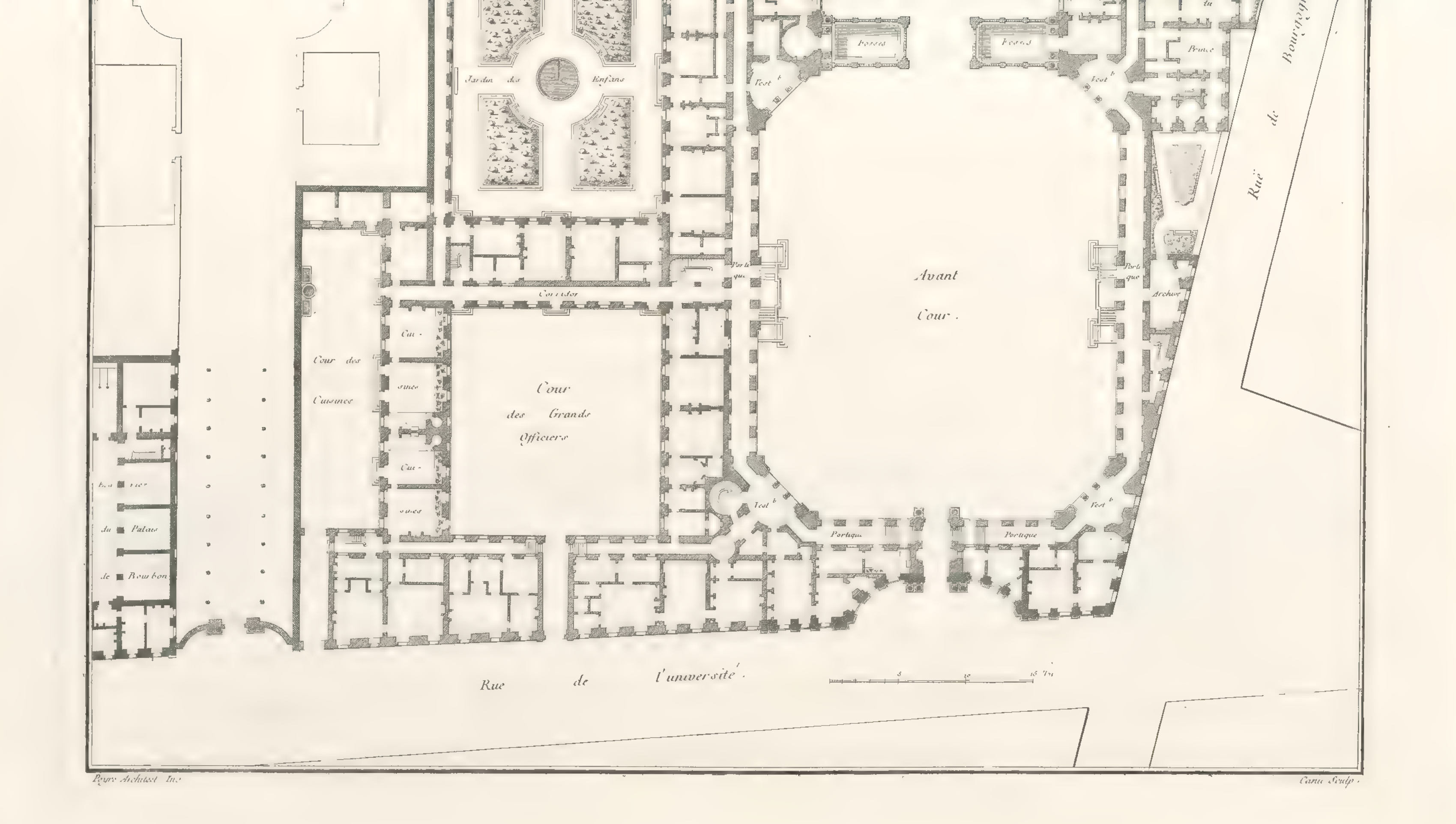
Vestibule

Cour.

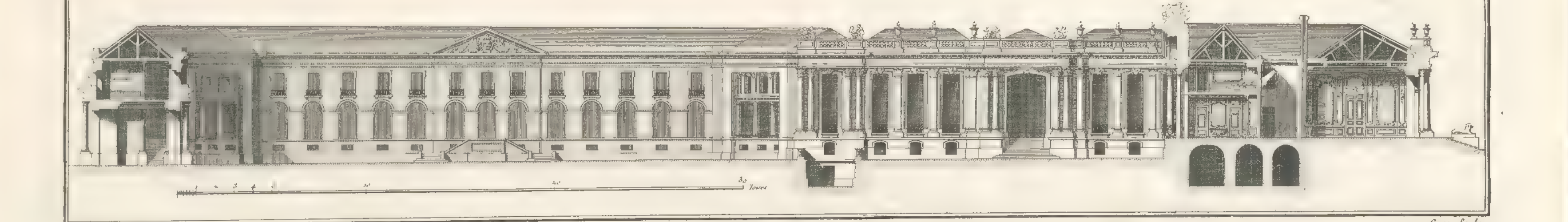
Vestibule

Petits

Appartements



Avant Cour.
Cour des Grands Officiers
Cour des Cuisines
Jardin des Enfans
Corridor
Portique
Portique
Vest.
Fosses
Fosses
Prince
Archive
Rue de l'université.
Rue de Bourgogne
du Palais
de Bourbon
Peyre Architect. Inv.
Canu Sculp.


Coupe prise dans le milieu des deux principales Cours du Projet du Palais de Bourbon et passant dans les Appartements du dit Palais.
3
4
5
10
20
30 Toises
Peyre Architect Inv.
Canu Sculp.

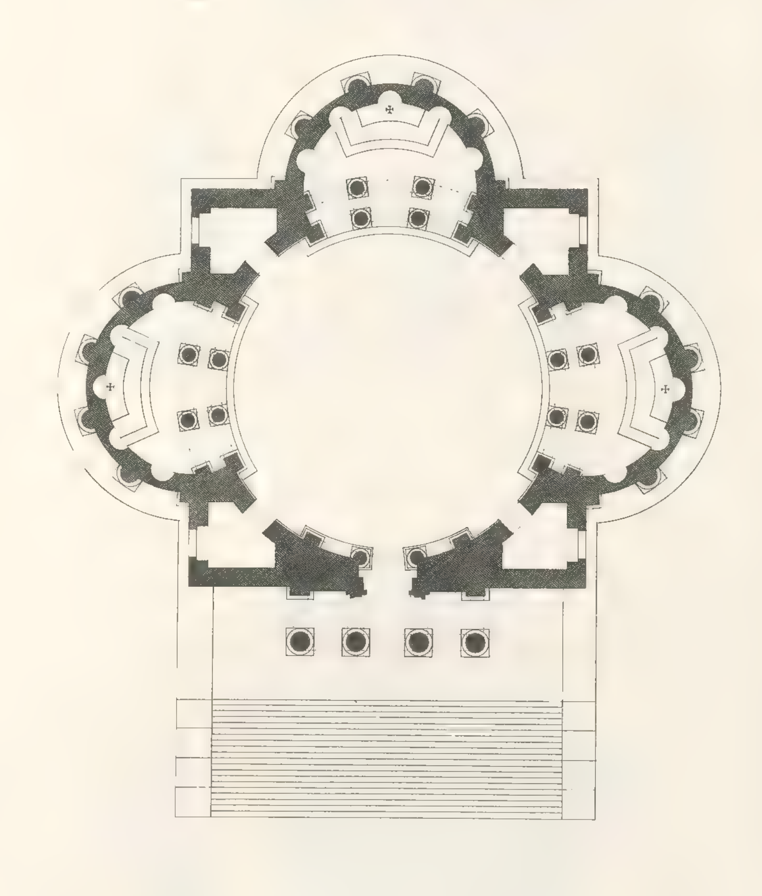
PETITE ÉGLISE,

OU

ROTONDE.

CETTE Eglife, dans le ftyle le plus fimple, peut fervir de Chapelle de Dévotion. Il y en a plufieurs de ce genre aux environs de Rome, telles que la petite Rotonde de Saint André, de Vignole, & celle que le Bernin a bâtie à la Riche. On pourroit auffi en faire une Eglife Conventuelle, en conftruifant derriere la Chapelle du fond, un Chœur qui fe trouveroit joint au Couvent.

PETITE EGLISE OU ROTONDE



Peyre Architect invenit *Loyer Sculp.*

ÉLÉVATION



COUPE



Peyre Architect. Inv. *Liger Sculp.*

PLAN
D'UNE ÉGLISE CATHÉDRALE
Pour une Capitale, avec deux Palais, l'un destiné à l'Archevêque, l'autre aux Chanoines.

Ce Plan fut proposé à Rome en 1753 pour Prix de l'Académie de Saint Luc.

JE me suis assujetti dans la composition de ce Morceau, au Programme que l'Académie avoit donné. J'ai lié, autant qu'il m'a été possible, les deux Palais avec le Projet général, par une enceinte magnifique, qui semble les réunir. La Colonnade qui la forme, en éloignant l'Eglise des embarras & du bruit, prépareroit, à l'exemple de quelques Temples des Anciens, au respect qu'on doit avoir en y entrant.

Il y auroit des communications souterraines des deux Palais à la Cathédrale.

PLAN D'UNE ÉGLI

ET DEUX

l'un pour l'Archevêché, l

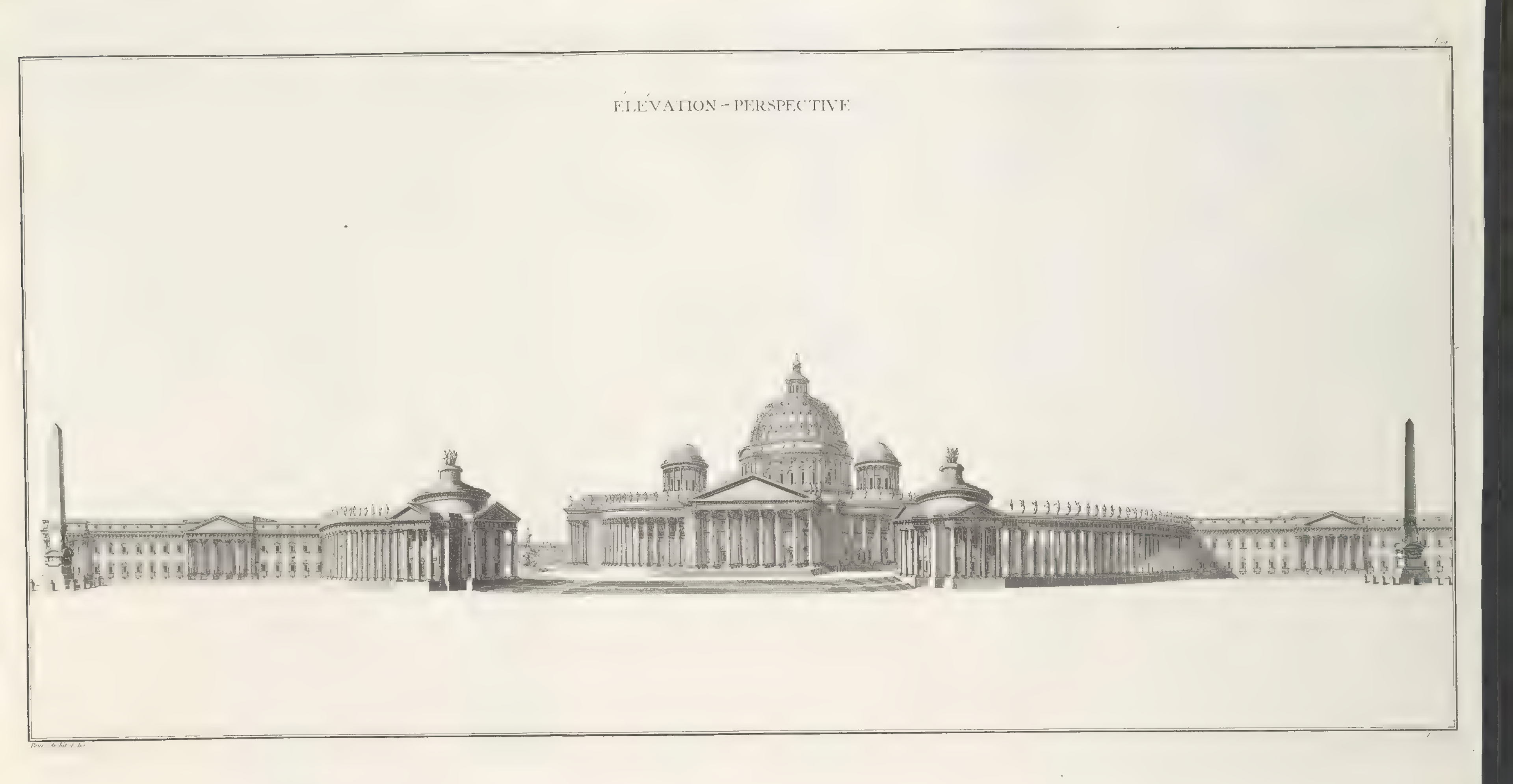
Peyre Architect Inv

ISE CATHÉDRALE

X PALAIS,

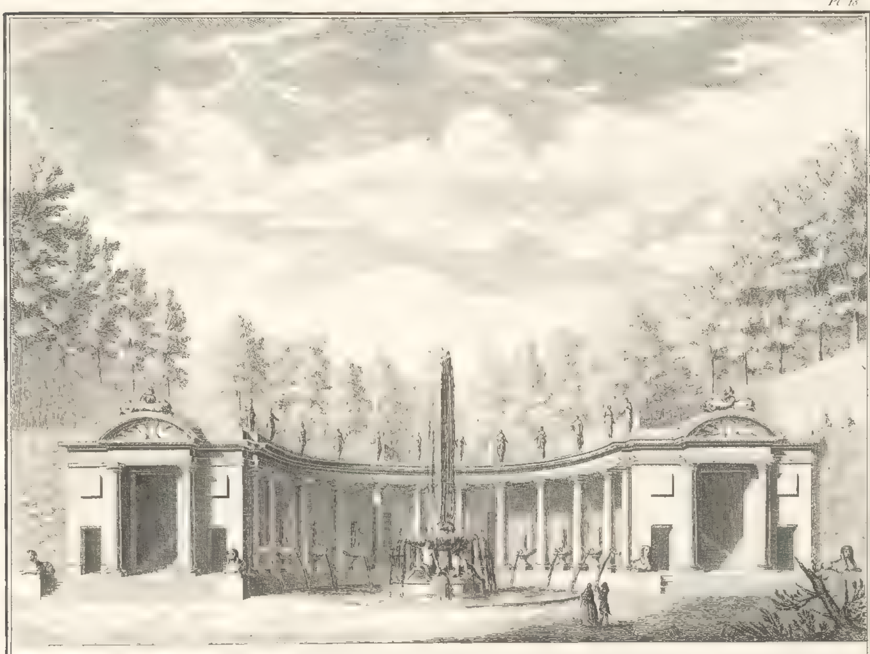
l'autre pour les Chanoines.

Loyer Sculp.

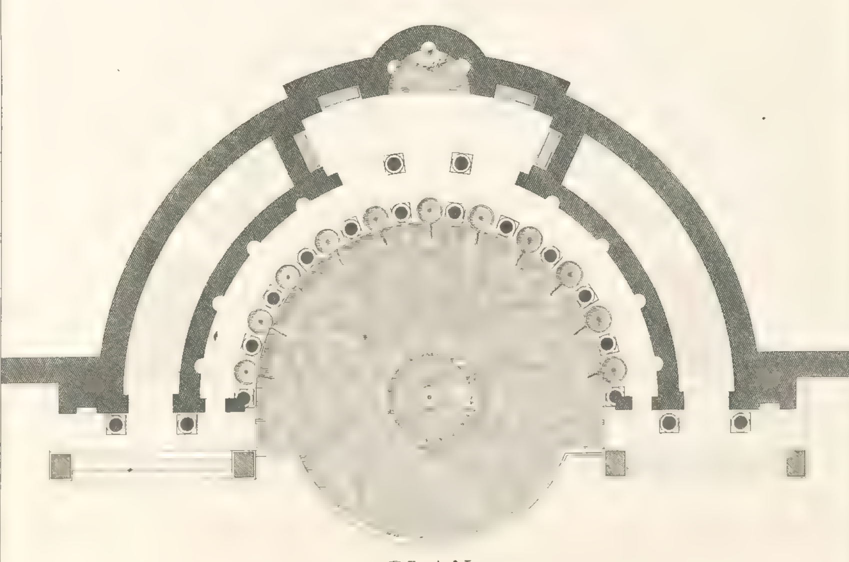

ÉLÉVATION – PERSPECTIVE

GROTTE
ET
CASCADES.

CE Bâtiment pourroit être ſitué à l'extrêmité de la principale Allée d'un Parc, & en terminer le point de vuë d'une maniere agréable. Il ſerviroit à la fois de Perron, de Grotte, de Caſcade & de Mur de Terraſſe. On en voit de fort bien traités dans preſque toutes les Maiſons de Campagne des environs de Rome. Les Italiens poſſedent ſupérieurement le talent de conſtruire d'excellens morceaux d'Architecture de ce genre, qui, avec très-peu d'eau, produiſent de grands effets.



CASCADE ET GROTTE

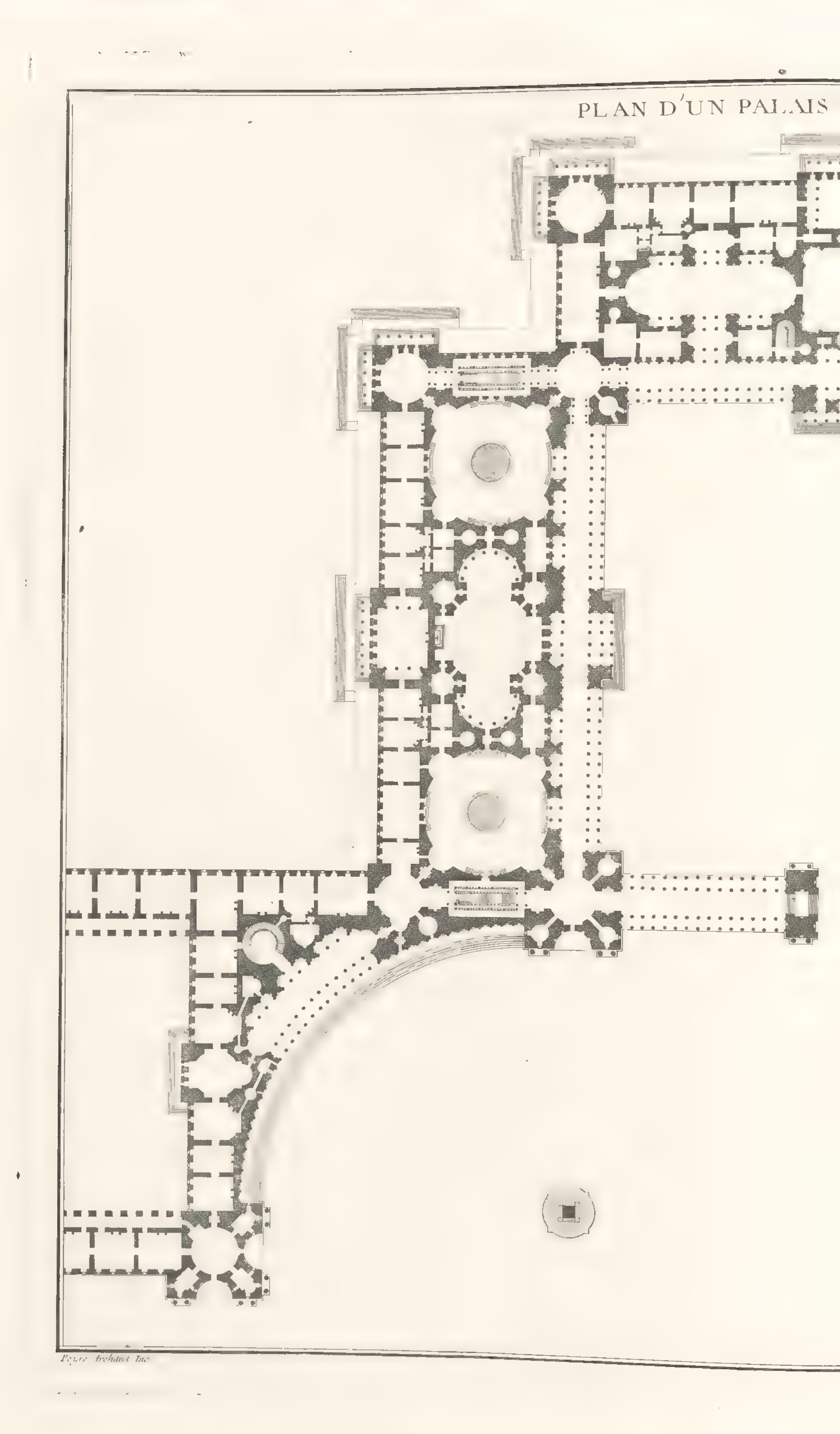


PLAN

Peyre Architect. Inv. *Loyer Sculp.*

PLAN D'UN PALAIS POUR UN SOUVERAIN.

LES Monumens des Anciens m'ont ſuggéré l'idée d'un Palais où je joindrois leurs belles diſpoſitions aux diſtributions commodes que nous pratiquons dans les nôtres. Les Pieces du centre ſeroient éclairées par les Voûtes, ainſi que l'étoient celles du Palais des Empereurs & des Thermes, & ſerviroient pour les Cérémonies d'éclat. Le Peuple s'y aſſembleroit, comme il fait dans la Gallerie de Verſailles; on y trouveroit des communications faciles avec les Appartemens habités, qui auroient vuë ſur les Jardins. Les deux Corps de Bâtimens qui donneroient ſur la grande Cour, ſeroient diſpoſés de même que celui du milieu; on conſtruiroit la Chapelle au centre de l'un, & le Théâtre dans celui de l'autre. Une Colonnade avec un Arc de Triomphe ſépareroit l'avant-Cour, de la Cour Royale; des Amphithéâtres pour placer le Peuple les jours de Fêtes publiques, rempliroient les deux côtés circulaires; les deſſous formeroient des Corps-de-Gardes, & les deux Aîles contiendroient les Communs & les Ecuries.


PLAN D'UN PALAIS
Peyre Architect. Inv.

POUR UN SOUVERAIN

Loyer Sculpsit

FONTAINES

JAILLISSANTES ET ISOLÉES.

LEs Fontaines jailliſſantes & iſolées, ſont un des beaux Ornemens des Villes. Elles ont l'avantage, plus précieux encore, de contribuer à la ſanté des Habitans : elles purifient l'air, & le rafraîchiſſent ; elles nétoyent les rues, & peuvent même donner de prompts & puiſſans ſecours dans les Incendies. Il ſeroit bien à deſirer que l'exécution du Projet de M. de Parcieux nous permît d'en orner la plûpart de nos Places. La Planche, ci-jointe, en offre quatre de différentes eſpeces, dont on pourroit également embellir les Jardins publics.



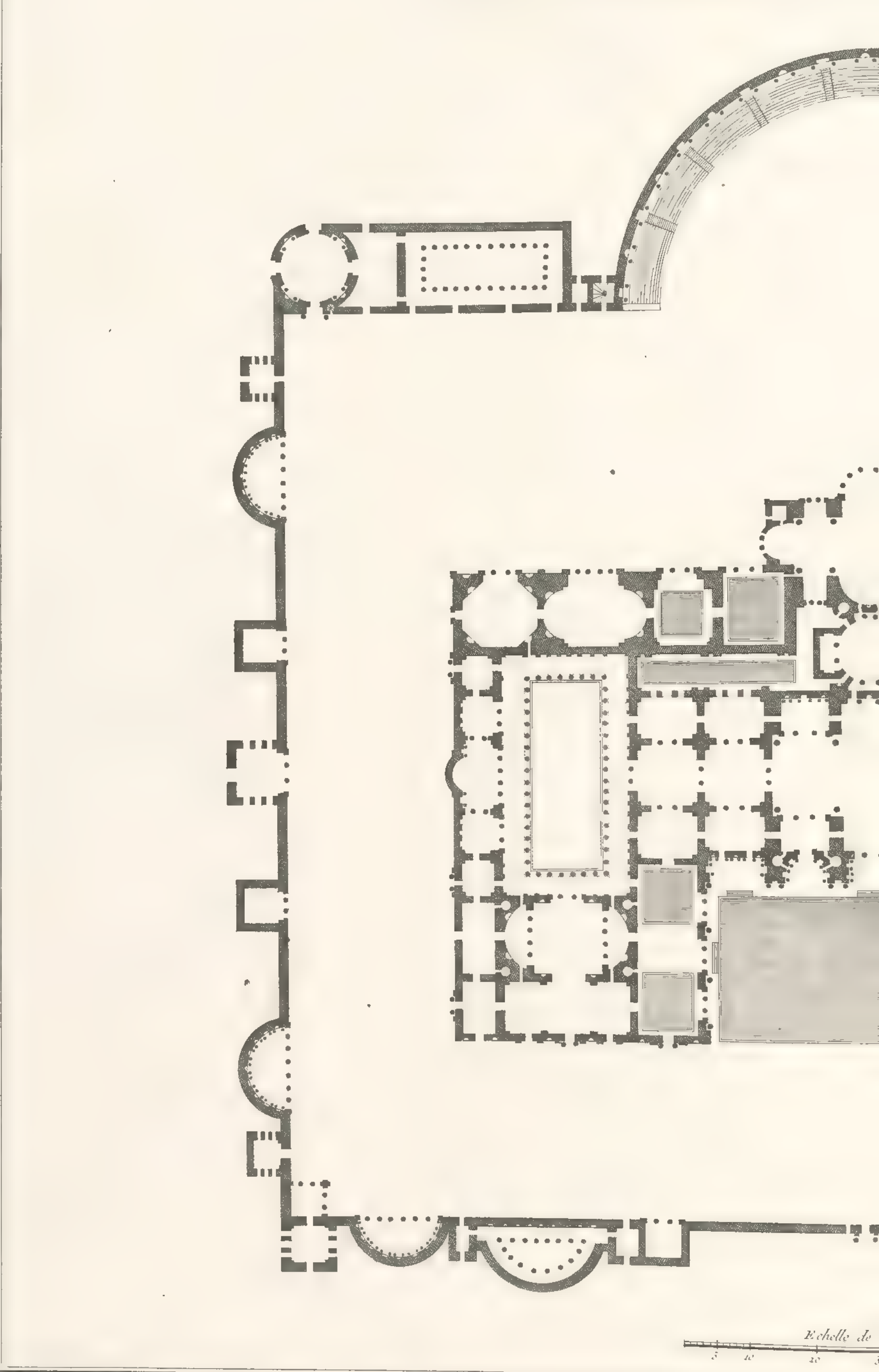
THERMES

De Dioclétien & d'Antonin Caracalla à Rome.

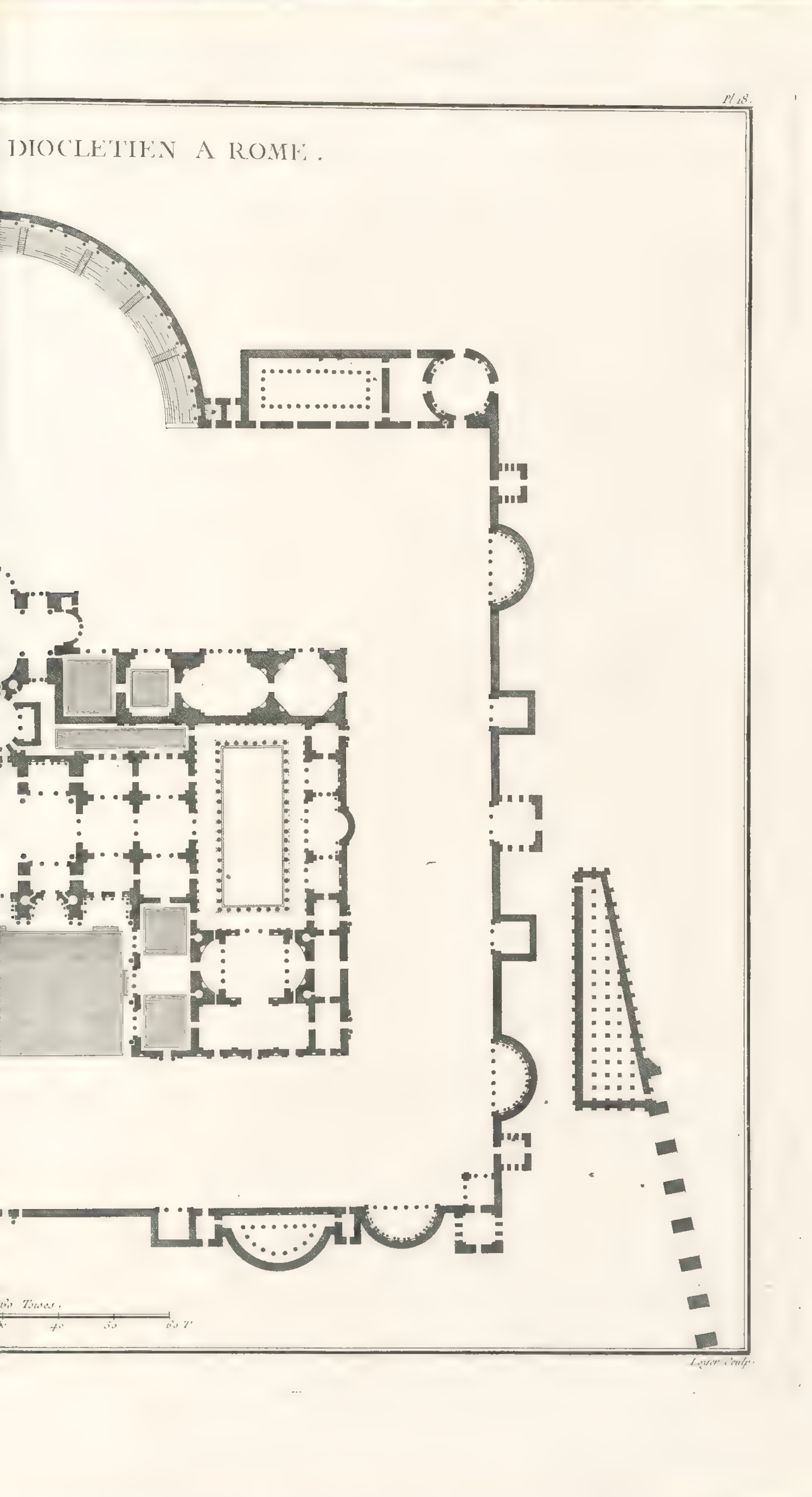
LES Thermes étoient des Bâtimens dont la grandeur & la magnificence ſurpaſſoient la plûpart des Edifices qui ornoient l'ancienne Rome. Indépendamment des Bains chauds, d'où ils tiroient leur nom, on y voyoit des Salles deſtinées à inſtruire la jeuneſſe ; des endroits pour les Jeux & les Athletes ; des Amphithéâtres ; de vaſtes Portiques, ſous leſquels on diſcouroit ; des lieux, plantés d'Arbres, qui ſervoient de Promenades ; enfin quantité de Pieces immenſes, dans leſquelles ſe faiſoient toute ſorte d'exercices. J'ai examiné ſcrupuleuſement avec MM. Moreau & de Wailly, Architectes, alors Penſionnaires du Roi à Rome, ce qui nous reſte de ces Monumens, & nous en avons aſſez découvert pour pouvoir lever éxactement les Plans ci-joints.

Il y avoit beaucoup d'autres Thermes dans cette fameuſe Ville ; on en fait monter le nombre juſqu'à quatre-vingt, mais l'état de dégradation où ils ſont, ne permet pas de juger de ce qu'ils étoient autrefois.

PLAN DES THERMES DE



Peyre Architect. del.



Loyer Sculp.

PLAN DES THERMES D'AN

Echelle d

5 10 20

Peyre Architect del

TONIN CARACALLA A ROME.

de 60 Toises.

30. 40. 50. 60. T.

Leger Sculp.

APPROBATION.

J'Ai vû par ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier les Eſtampes & le Manuſcrit intitulé : *Œuvres d'Architecture*, & je n'y ai rien trouvé qui en pût empêcher l'impreſſion. A Paris ce 7 Août 1765.

COCHIN.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT, Notre amé le Sieur PEYRE, Nous a fait expoſer qu'il déſiroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de ſa compoſition, qui a pour titre : *Œuvres d'Architecture*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A ces cauſes voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ſondit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de *neuf* années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi de faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelle ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele ſous le contre-ſcel des Préſentes ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 : qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU ; le tout à peine de nullité des Préſentes ; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant, & ſes ayant cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il lui ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original : Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent, ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris, le onzieme jour du mois de Septembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-cinq, & de notre Regne le cinquantieme. Par le Roi en ſon Conſeil.

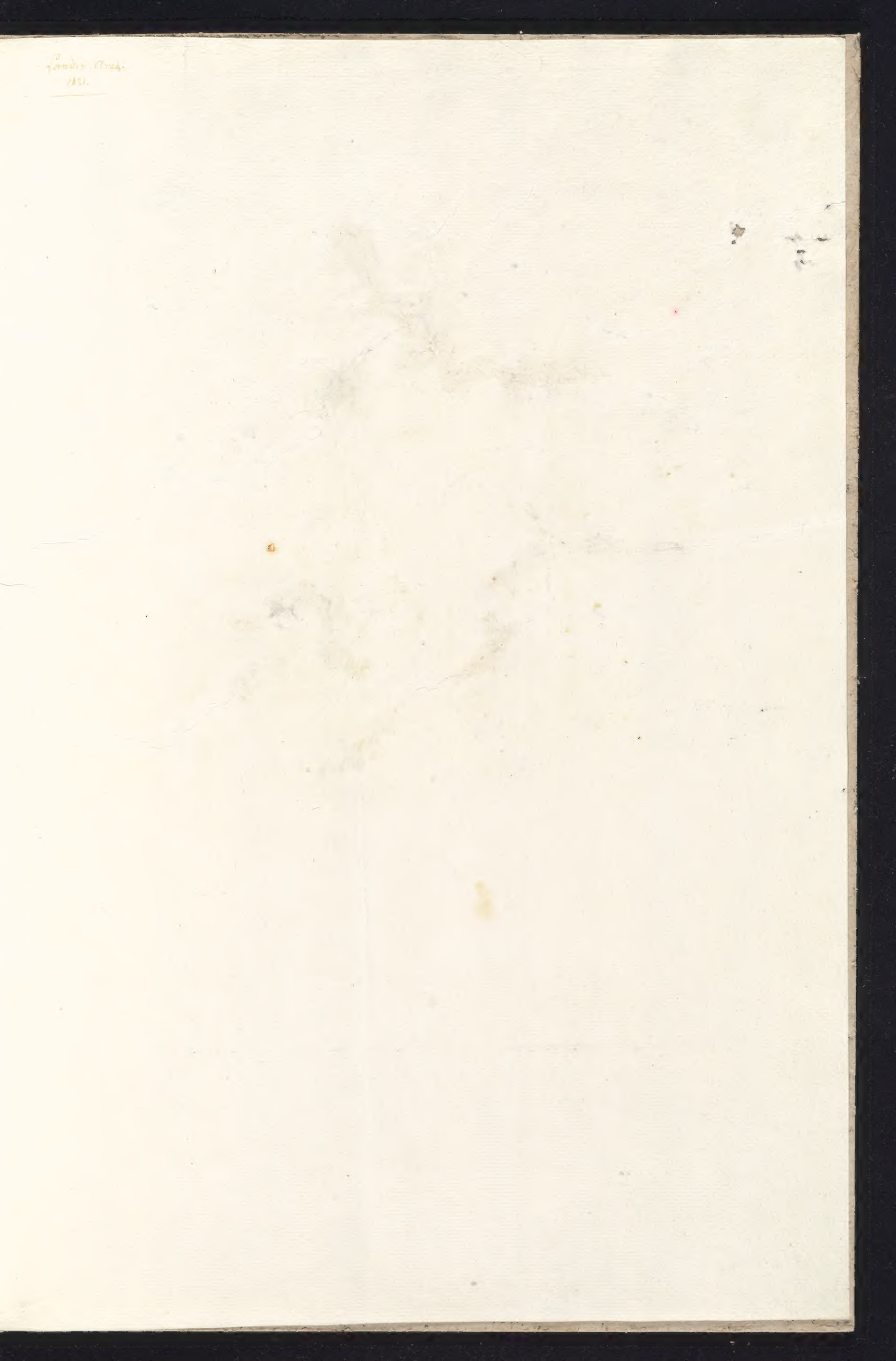
LE BEGUE.

REGISTRÉ sur le Registre XVI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 664. Fol. 366. conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, Art. 41. à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'Article 108. du même Réglement. A Paris, ce 17 Septembre 1765.

LE BRETON, *Syndic.*

DE L'IMPRIMERIE

De C. F. SIMON, Chevalier de l'Ordre de Christ, de l'Académie des Arcades de Rome, Imprimeur de la REINE & de l'ARCHEVÊCHÉ, 1765.


1821.

